

Gaz de schiste (Ardèche) Le détenteur du permis de "Villeneuve-de-Berg" se rebiffe !



Manifestation d'opposants au gaz de schiste.

Malgré la mobilisation des opposants et les récentes annonces gouvernementales, visant à "tout remettre à plat et à annuler les autorisations données" comme l'a dit le Premier ministre la semaine passée, une des sociétés propriétaires d'un des permis d'exploration - en l'occurrence celui dit "de Villeneuve-de-Berg" - vient d'introduire un recours auprès du tribunal administratif de Lyon. Ce recours de la société américaine Schuepbach Energy LLC (dont le siège est à Dallas) vise à faire annuler l'arrêté pris le 3 février dernier par le maire de Villeneuve-de-Berg. Lequel arrêté interdit la recherche de mines de gaz de schiste sur le territoire communal.

La société texane estime dans sa requête qu'il s'agit là d'un "excès de pouvoir" (sic). On imagine aisément la colère des opposants informés dès cet après-midi de ce recours... Même si ce recours pourrait bien s'avérer "mort né" puisque le 10 mai prochain, l'Assemblée nationale examinera une proposition de loi dont l'objectif est justement d'abroger les permis accordés et d'interdire l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.